



**MAIRIE D'ODARS**

16 Allée des Pyrénées  
31450 ODARS  
Téléphone 05.62.71.71.40

**CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2020-08**

Le Conseil Municipal se réunira à la mairie d'Odars le :

**Mardi 27 octobre 2020 à 19h00**

Je vous remercie de bien vouloir participer à cette séance et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

A ODARS, le 23 octobre 2020

Le Maire, **Patrice Arséguel**

**ORDRE DU JOUR :**

- Mutualisation pour adhérer au groupement d'électricité
- Mutualisation pour adhérer au groupement gaz



## **MAIRIE D'ODARS**

16 ALLÉE DES PYRÉNÉES  
31450 ODARS  
TÉLÉPHONE 05.62.71.71.40

**Séance n°2020-08**

**Paraphe :**

**PROCÈS-VERBAL  
de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune d'ODARS  
Séance du 27 octobre 2020**

L'an deux mil vingt et le 27 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'ODARS, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Odars sous la présidence de Patrice ARSEGUÉL, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 23 octobre 2020

ARSEGUÉL Patrice, BRETHOUS Jacques, CLARET Laurie, COUJOU DELABIE Marie-Ange, HAMON Yann, JOURNOU Mathieu, LUVISUTTO Alain, MERLE Laure, SCIE-NEGRIN Lydie, SORIANO Timothée

**ABSENTS EXCUSES DONNANT PROCURATION** :

FAURE Cécile donne procuration à SORIANO Timothée  
BERTHELOT Béatrice donne procuration à SCIE-NEGRIN Lydie  
PASQUET Jean-Claude donne procuration à BRETHOUS Jacques  
JULIEN-DELANNOY Martine donne procuration à COUJOU DELABIE Marie-Ange

**ABSENTS** : DECROIX Jacques

Monsieur Le Maire ouvre la séance et propose, dans un premier temps, de désigner un secrétaire de séance :

BRETHOUS Jacques est désigné comme secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour adhérer au groupement de mutualisation d'électricité. En effet, lors du conseil municipal du 21 octobre 2020, la délibération n'avait pu être prise car trop de questions étaient sans réponse.

Un tour de table est fait et il en ressort que le nombre d'équivalent temps plein joue un rôle important dans la prise de décision. La possibilité de rester dans le tarif réglementé dépend entre autres de ne pas dépasser 10 équivalents temps plein or la commune, à ce jour est à l'entour de 9. Pour les tarifs jaunes, le poids du SDEHG auquel la commune adhère, et les services associés, sont des facteurs à prendre en compte.

Cf en annexe les informations complémentaires apportées par M Lucien PASCUAL de SOLEVAL

## **2020 08 01 : CRÉATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE ÉLECTRICITÉ**

Groupelement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité 2022-2024 entre le Sicoval, certaines communes et CCAS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficience, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité.

Monsieur le maire propose de constituer un groupelement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Monsieur le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupelement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupelement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- APPROUVE à l'unanimité la convention de groupelement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité **bleue**,
- REFUSE à la majorité (1 abstention : M HAMON Yann, et 13 pour) la convention de groupelement de commande pour la passation des marchés publics d'achat d'électricité **jaune**
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention constitutive du groupelement de commandes et toute pièce afférente à ce dossier

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour la mutualisation pour adhérer au groupelement d'achat du gaz. Le tour de table fait remonter que la commune a adopté une ligne de conduite il y a quelques mois en choisissant du gaz vert et le groupelement de commande du Sicoval ne propose pas ce choix.

Cf en annexe les informations complémentaires apportées par M Lucien PASCUAL de SOLEVAL

## **2020 08 02 : CRÉATION DU GROUPEMENT DE COMMANDE – GAZ NATUREL**

Groupelement de commandes pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel 2022-2025 entre le Sicoval, certaines communes et CCAS

Monsieur/Madame le Maire informe le Conseil municipal que la Communauté d'agglomération du Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent, dans un souci de bonne gestion et d'efficience, de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat de gaz naturel.

Monsieur le maire propose de constituer un groupement de commandes entre le Sicoval et les communes volontaires, conformément au Code de la commande publique.

Monsieur/Madame le Maire rappelle que les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats de plusieurs collectivités ou entités publiques en vue de réaliser des économies et de mutualiser les procédures de marché.

L

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- REFUSE la convention de groupement de commande pour la passation des marchés publics d'achat de gaz naturel

La séance est levée à 19h40

**MAIRIE D'ODARS**

16 ALLÉE DES PYRÉNÉES

31450 ODARS

TÉLÉPHONE 05.62.71.71.40

**Feuillet de clôture de la séance n°2020-08 en date du 27 octobre2020 à 19h00.****Délibérations prises au cours de la séance n°2020-08 :**

- Délibération n°2020-08-01 : Création du groupement de commande électricité
- Délibération n°2020-08-02 : Création du groupement de commande gaz

**Etaient présents :**

Patrice ARSEGUEL	
Béatrice BERTHELOT	
Jacques BRETTHOUS	
Laurie CLARET	
Marie-Ange COUJOU DELABIE	
Jacques DECROIX	Absent
Cécile FAURE	
Yann HAMON	
Mathieu JOURNOU	
Martine JULIEN-DELANNOY	
Laure MERLE	
Alain LUVISUTTO	
Jean-Claude PASQUET	
Lydie SCIE-NEGRIN	
Timothée SORIANO	

Le Maire,  
**Patrice ARSEGUEL**